



Étanchéité garage/maison: litige constructeur

Par **Jenny**, le 14/09/2011 à 16:57

Bonjour,

nous avons fait construire une maison sur 2 demi-niveaux, réceptionnée il y a 15 jours. Dans le délai des 8 jours est apparu une tâche d'eau imprégnant le mur dans le garage(mur qui donne sur le pignon, recouvert des terres de notre voisin). Cette constatation a été mentionnée dans un recommandé dans les 8 jours suivant la réception.

Voici l'historique : maison mitoyenne sur 3 mètres, construite 1 an avant la notre; notre constructeur fait enlever les terres côté voisin pour élever notre mur mitoyen qui prolonge leur maison de 2 mètres environ. Le maçon aurait appliqué un produit sur le parpaing(non vérifié par nos soins). Le conducteur de travaux, sans notre accord, dit au voisin(qui souhaitait remettre sa terre car avoir un grand trou dans le jardin est risqué pour ses enfants en bas âge).

4 mois après, après une petite période de pluie, notre mur intérieur de garage est trempé sur toute la surface recouverte de terre. Nous pensons que l'étanchéité du garage n'a pas été faite en tenant compte des éléments présents initialement, à savoir de la terre accolée à notre pignon. Le constructeur nous affirme que c'est de notre faute et qu'il fallait qu'on pose un drain dans le sol? et que l'on mette un delta ms? si nous avions été au courant nous aurions fait le nécessaire pour éviter cela.

Pouvez-vous nous aider à y voir plus clair?
d'avance, merci.

Par **alterego**, le 14/09/2011 à 19:38

Bonjour

Une expertise s'impose.

Cordialement